

Rapport des activités des comités



Comité d'inspection professionnelle

Présidente	Judith Leprohon
Présidentes de division	
<i>Exercice individuel</i>	Francine Dupuis
<i>Exercice collectif</i>	Danielle Gingras
Membres	Manon Bellehumeur Joanne Buttery Céline Corbeil-Gougeon Joanne Davis-Côté Ginette Deschênes Carole Deshaies Denise Durivage Nataly Filion Gisèle Gagnon Marie Giasson Marie Hénault Thérèse Joly Rosanne Labrie Marie Lacombe France Laflamme Ginette Lavallière Denise Lebrun Jocelyne Legault Lorraine Ostiguy-Brodeur Diane Racette Jacinthe Savard Céline Thibault Suzanne Vanier
Secrétaire	Lorraine Dionne

Programme de surveillance de l'exercice infirmier

Surveillance de l'exercice collectif

Programme 1998-1999

Le programme de surveillance de l'exercice infirmier a porté, en 1998-1999, sur deux projets de vérification de l'exercice infirmier. Un de ces projets visait à vérifier la qualité de l'exercice de la profession dans les urgences de dix centres hospitaliers; l'autre portait sur l'exercice infirmier en santé mentale dans dix centres hospitaliers de soins généraux et spécialisés (CHSGS), dont un a été visité cette année, rejoignant 100 infirmières. Le suivi de ces vérifications s'est poursuivi au cours de l'année 1999-2000.

Programme 1999-2000

Le programme de surveillance de l'exercice infirmier 1999-2000 a porté principalement sur l'exercice infirmier en centre hospitalier de soins psychiatriques. Une méthode d'évaluation a été développée à cette fin, et des évaluatrices ayant une expertise en santé mentale ont été formées. Trois centres sur sept ont été visités au cours de l'année, ce qui a permis de rejoindre 607 infirmières (**tableau 1**). Les quatre autres centres le seront au cours de l'année 2000-2001.

Tableau 1 Programme de surveillance de l'exercice infirmier
Visites effectuées en 1999-2000

CATÉGORIE DE CENTRES	NOMBRE DE CENTRES	NOMBRE D'INFIRMIÈRES
CH de soins psychiatriques	3	607
CH	1	100
Total	4	707

Mandat

- Surveiller l'exercice de la profession par les membres.
- Enquêter sur la compétence de tout membre, s'il y a lieu.

Réunions du Comité

Pendant l'année 1999-2000, le Comité d'inspection professionnelle a tenu 12 réunions: les membres de la division de l'exercice collectif se sont réunis à sept reprises et ceux de la division de l'exercice individuel, à cinq reprises.

Dossiers étudiés en 1999-2000

Le Comité d'inspection professionnelle a étudié au cours de l'année les rapports des dix vérifications effectuées en 1998-1999 et 1999-2000 dans le cadre du projet de vérification dans les CHSGS, ainsi que le rapport synthèse produit dans le cadre du projet de vérification de l'exercice infirmier en santé mentale dans les CHSGS.

Le Comité a pris des décisions concernant le suivi des vérifications. Elles portent sur des situations mettant en cause la protection du public et comportent diverses mesures : la demande de correctifs, avec suivi ; un avis formel sur les améliorations requises, avec suivi ; un avis formel sur les améliorations requises, sans suivi ; ou une invitation à améliorer certains aspects de l'exercice, sans autre suivi. Le suivi au Comité d'inspection professionnelle peut consister en une visite de relance, un compte rendu sur les changements apportés et les résultats obtenus, ou les deux.

Le Comité a demandé aux infirmières en santé mentale de l'ensemble des centres hospitaliers (CH) d'apporter des correctifs ou des améliorations, et d'en faire un compte rendu. Après avoir étudié le rapport synthèse de ce projet de vérification et compte tenu de la variation importante du nombre de lits en santé mentale dans les CH ciblés, le Comité, à partir des constats effectués, a fait des recommandations concernant le projet de vérification de l'exercice infirmier en CH de soins psychiatriques du programme 1999-2000.

Comptes rendus présentés au Comité d'inspection professionnelle

Le Comité d'inspection professionnelle a procédé à l'étude de 35 comptes rendus produits à la suite des visites de vérification effectuées en 1997-1998, en 1998-1999 et en 1999-2000 (tableau 2).

Tableau 2 Répartition des comptes rendus d'exercices précédents étudiés selon les catégories de centres

	VÉRIFICATION EFFECTUÉE EN		
	1997-1998	1998-1999	1999-2000
CH	3	6	-
CH (urgences)	-	9	-
CHSLD	1	2	2
Résidence privée	3	5	-
CLSC	-	1	-
Projet Info-Santé	3	-	-
Total	10	23	2

L'étude de ces comptes rendus a entraîné les décisions suivantes :

- aucun autre suivi n'a été requis dans 29 centres, les comptes rendus ayant été jugés satisfaisants ;
- une visite de relance a été jugée nécessaire dans 2 CHSLD ;
- un deuxième compte rendu a été demandé aux infirmières d'un centre hospitalier, d'un CLSC, d'un CHSLD et d'une résidence privée.

Surveillance de l'exercice individuel

En ce qui a trait à la surveillance de l'exercice individuel, des vérifications ont été effectuées auprès de 16 infirmières au cours de l'année. Ces vérifications ont pris diverses formes : entrevue structurée, visite de vérification, révision de dossiers et observations cliniques. Les modalités retenues étaient déterminées en fonction de la situation et du contexte de pratique de chaque infirmière (tableau 3). Ainsi, chaque vérification pouvait comporter une ou plusieurs modalités.

Tableau 3 Modalités de vérification de l'exercice

	NOMBRE D'INFIRMIÈRES
Portfolios	3
Entrevues structurées	15
Visite de vérification	1
Observations cliniques	6
Révision de dossiers	11

Pour ce qui est des portfolios qui ont été envoyés à des infirmières au cours de l'année, ces vérifications faisaient suite à des demandes du Comité d'inspection professionnelle et du Comité administratif, et dans le troisième cas, à un signalement du bureau du syndic.

En 1999-2000, le Comité d'inspection professionnelle a été saisi des dossiers de 28 infirmières. Seize de ces dossiers étaient satisfaisants. Le Comité a décidé d'ouvrir un dossier d'enquête particulière pour une infirmière et a demandé des correctifs ou des améliorations ainsi qu'un suivi dans trois autres dossiers. Ces suivis consistent respectivement en une entrevue additionnelle, un test écrit et un compte rendu des améliorations apportées et des résultats obtenus. Le Comité a donné un avis formel à quatre infirmières relativement aux améliorations requises sans exiger de suivi. Deux dossiers ont été fermés étant donné que les infirmières n'exerçaient plus en pratique privée et ne nécessitaient pas d'autres vérifications par ailleurs. Le Comité a décidé de poursuivre les vérifications dans les deux autres dossiers.

De plus, le Comité a étudié le bilan de la pratique infirmière en soins des pieds, établi à partir d'un sondage effectué par la Direction de la planification, au printemps 1998, auprès des infirmières qui indiquaient les soins de pieds comme domaine d'activité lors de leur inscription au tableau de l'OIIQ pour l'année 1997. En ce qui concerne les 185 infirmières n'ayant pas répondu au sondage, le Comité a décidé de ne pas effectuer de vérification de l'exercice chez les 55 infirmières qui n'ont pas indiqué exercer en soins des pieds, lors de leur inscription au tableau en 1999, et d'amorcer des vérifications par l'envoi d'un portfolio à 20 infirmières et des vérifications téléphoniques chez les autres infirmières.

Vérifications ciblées

Dix-huit dossiers de vérification ciblée étaient ouverts au 1^{er} avril 2000 et 31 nouveaux dossiers ont été ouverts au cours de l'année. Ces dossiers se regroupent en cinq catégories selon le motif des vérifications (**tableau 4**). Parmi les nouveaux dossiers, huit font suite à des rapports de coroner, trois à des événements médiatisés, trois à une plainte et dix à un signalement. Les sept autres dossiers consistent en des visites de relance demandées par le Comité d'inspection professionnelle.

	1997-1998	1998-1999	1999-2000	TOTAL
Rapports de coroner	-	-	8	8
Événements médiatisés	1	2	3	6
Plaintes	1	1	3	5
Signalements	1	7	10	18
Visites de relance	-	5	7	12
Total	3	15	31	49

Cette année, des vérifications ont eu lieu pour six dossiers ouverts en 1998-1999 et douze dossiers de 1999-2000. Celles-ci ont pris la forme de huit vérifications téléphoniques et de 11 visites de vérifications ciblées, un dossier ayant fait l'objet de vérifications dans deux établissements. Une de ces visites a été effectuée dans le cadre du projet de vérification ciblant l'exercice infirmier en santé mentale dans les CHSGS. Des vérifications amorcées cette année dans neuf dossiers se poursuivront en 2000-2001.

Au cours de 1999-2000, le Comité a étudié 34 rapports de vérifications ciblées, dont trois avaient été effectuées en 1997-1998, 20 en 1998-1999 et 11 en 1999-2000 (**tableau 5**). Après étude de ces rapports, les décisions du Comité ont consisté à demander un compte rendu des correctifs (quatre centres) ou des améliorations requises (deux centres), à donner un avis quant aux améliorations requises dans quatre centres et à suggérer aux infirmières des améliorations dans 18 autres centres. Par ailleurs, le Comité a également demandé une visite de relance dans trois des centres requérant des correctifs et dans trois des centres requérant des améliorations.

	1997-1998	1998-1999	1999-2000
Rapports de coroner	-	4	5
Événements médiatisés	-	2	1
Plaintes	1	-	2
Signalements	-	7	2
Visites de relance	2	7	1
Total	3	20	11

Enquêtes particulières

Demandes d'enquête

Le Comité d'inspection professionnelle a étudié 17 demandes d'enquête au cours de l'année. Huit des demandes reçues en 1999-2000 ont donné lieu à l'ouverture d'un dossier d'enquête particulière sur la compétence professionnelle et deux autres, à des vérifications de l'exercice individuel des infirmières concernées. Le Comité a demandé des renseignements additionnels avant de prendre une décision concernant deux autres demandes. Quant aux cinq dernières demandes d'enquête, elles n'ont pas justifié la tenue d'une enquête.

Enquêtes

Trois enquêtes particulières ont été complétées au cours de l'année, dont une avait été amorcée en 1998-1999. À la suite de l'étude de ces rapports d'enquête, le Comité d'inspection professionnelle a jugé les démarches de deux infirmières satisfaisantes pour assurer la protection du public, une d'entre elles ayant volontairement limité son droit d'exercice. Quant à la troisième infirmière, son dossier a été transféré à l'enquêteuse responsable de l'état de santé.

Au 31 mars 2000, il y avait :

- une enquête en cours ;
- 17 enquêtes en attente ;
- deux dossiers d'enquête en suspens.

Une nouvelle méthode d'évaluation, développée en collaboration avec le Centre d'évaluation des sciences de la santé de l'Université Laval (CESSUL), sera disponible en 2000-2001, ce qui permettra de réduire de façon significative le nombre d'enquêtes particulières en attente. Cette méthode comporte des entrevues orales structurées (EOS) et des examens cliniques objectifs structurés (ECOS) et permettra, par conséquent, d'évaluer la capacité à exercer sans risque de préjudice des infirmières visées, indépendamment de leur emploi en soins infirmiers.

La présidente du Comité d'inspection professionnelle,

Judith Leprohon